

L'ÉCHO DE MAREAU

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2022

TAXE D'ASSAINISSEMENT 2023 :

L'objectif de rééquilibrer les comptes du budget annexe, afin d'assurer son autonomie financière étant atteint, Mme le Maire propose de baisser le tarif de la redevance à 1,90 € HT le m³, dès 2023.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition sachant que la part fixe reste inchangée à 100 € HT, payable par moitié sur chaque période de facturation.

Le Conseil autorise Madame le Maire à signer une convention avec la DGFIP afin de permettre aux administrés de payer leurs factures par le biais du site Payfip, sachant que la trésorerie n'accepte dorénavant plus les espèces.

ASSURANCE STATUTAIRE :

La collectivité a mandaté le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret afin de négocier le contrat d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge pour le personnel CNRACL uniquement, avec une carence de 15 jours.

Le contrat a été attribué à la compagnie GMF Vie / La Sauvegarde pour une durée de 4 ans, avec effet au 1er janvier 2023.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT :

Le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées est transmis à chaque membre du conseil, lissage sur dix ans des coûts engendrés par le transfert des compétences « Voirie Communautaire » et « Service Départemental d'Incendie et de Secours ».

Ayant pris connaissance des chiffres, le Conseil Municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes du Pithiverais réunie le 8 décembre 2022.

MODERNISATION DU CHAUFFAGE DU SECRETARIAT :

Compte tenu des directives pour les économies d'énergie la nécessité de réaliser des économies substantielles, les convecteurs électriques des bureaux seront changés. Le devis d'EP Habitat est retenu pour 1 040 € HT. Une subvention avec autorisation de préfinancement auprès du SIERP avant réalisation de ces travaux.



Mareau-Aux-Bois, Repas de Noël 2022 offert à nos aînés

RECENSEMENT DE LA POPULATION :

Les opérations de recensement débuteront le 19 janvier 2023.

Notre agent recenseur, Franck HÉRON, se présentera à votre domicile.

Merci de lui réserver un bon accueil.

Vous pourrez renseigner les imprimés avec son aide ou les remplir sur le site de l'INSEE dédié au recensement de la population.

La mairie se tient à votre disposition...

REPLACEMENT DE LA PORTE DE L'ÉGLISE :

Au vu de l'état de dégradation avancé de la porte principale de l'église, il devient nécessaire de prévoir son remplacement. Rappelons que le bâtiment est inscrit à l'inventaire des monuments historiques et qu'afin assurer la pérennité de notre patrimoine communal, le Conseil Municipal retient le devis BORE s'élevant à 12 350 € HT (14 820 € TTC) pour le remplacement de la porte principale et sollicite une subvention auprès du ministère de la Culture, programmation 2024.

REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR :

Considérant la dotation allouée par l'INSEE à la commune pour les opérations de recensement de la population, le conseil accepte de reverser la totalité de la somme perçue à l'agent recenseur qui effectuera la collecte des données.

Les opérations de recensement débuteront le 19 janvier 2023 et se dérouleront pendant un mois.

PERSONNEL COMMUNAL

Mme HOUSSIER assurera l'entretien des bâtiments communaux dès le 1^{er} janvier 2023, dans les conditions actuels d'exercice, soit 3 heures hebdomadaires.

SUBVENTIONS

- Le dossier déposé auprès du Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Région de Pithiviers est réceptionné complet. Est attendue une subvention de 2100 € sur une dépense de 3412 € pour les horloges astronomiques (Varenne et Eglise) et éclairage LED sur la place centrale.
- Les acquisitions subventionnées par le Département du Loiret dans le cadre de l'aide aux communes à faible population étant réalisées, le justificatif a été adressé au service instructeur pour versement.

De nouveaux dossiers sont en cours de montage :

- Installation d'un abribus et sécurisation de l'arrêt de l'église.
- Acquisition d'une sonorisation.
- Construction d'un hangar technique route de Vrigny.
- Programmation de deux spectacles à présenter au Fonds d'Accompagnement Culturel
- Changement de radiants dans les bureaux.

DOCUMENT D'URBANISME

Il est envisagé de reprendre l'instruction d'une carte communale, l'échéance annoncée par la Communauté de Communes pour un Plan Local d'Urbanisme intercommunal ne se profilant pas avant 2026, début des études. Une liste de bureaux d'études est avancée.

CEREMONIE DES VŒUX

La date du vendredi 20 janvier est retenue. Seront conviées toutes les forces vives de la commune autour du partage de la traditionnelle galette des rois.

Le Conseil Municipal et le personnel communal s'associent à moi afin de vous présenter nos vœux les meilleurs, à l'aube de 2023.

Que cette nouvelle année apporte à tous, santé et une bonne dose d'humour à partager !

